



Breuillet

AM/029/2025

ARRETE

DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME MARIE-LAURE LE BEUX, DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE RESSOURCES ET SERVICES A LA POPULATION

Le Maire de BREUILLET,

Vu l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant Mme Le Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité par arrêté à déléguer sa signature à certains fonctionnaires,

Vu la délibération 2020 I 31 du Conseil municipal en date du 30 juin 2020, accordant la délégation permanente du Conseil municipal au Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L.2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le volume des affaires traitées nécessite, dans un souci de bonne administration des affaires municipales, d'accorder une délégation de signature à des fonctionnaires d'autorité,

Considérant qu'il y a lieu d'annuler l'arrêté n° AM 027 2020.

ARRETE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à **Mme Marie-Laure LE BEUX**, Directrice Générale Adjointe Ressources et services à la population dans le cadre de ses attributions, pour :

- Signature de la certification des justificatifs des mandats de paiement,
- Signature des engagements de dépenses des services Ressources humaines, Finances, Commande publique, Accueil/Etat-civil/Elections/Cimetière, Enfance-jeunesse, Culture, Vie associative et Sports, y compris les bons de commande s'y rapportant dans la limite de 8 000 € HT,
- Signature des correspondances administratives liées aux Ressources humaines, Finances, Commande publique, Accueil/Etat-civil/Elections/ Cimetière, Enfance-jeunesse, Culture, Vie associative et Sports (les fiches de poste, les emplois du temps les notes de service),
- Les courriers de réponse négative aux candidatures,
- Les conventions d'accueil en stage ou apprentissage (temporaires par nature)
- Les conventions de formations, les états de service
- Les demandes d'avis ou renseignements divers des administrations (CAF, CPAM, caisses de retraite, assureurs...),
- Les attestations de Pôle Emploi et certificats employeurs,
- Les déclarations diverses (adhésion aux mutuelles, sinistres aux assurances et toutes pièces requises pour le suivi des dossiers),
- Les bordereaux d'envoi aux administrations,
- Les attestations de prise en charge d'accident de travail et en assureurs,
- Les certificats administratifs liés à la comptabilité,

Mis en ligne le 31/07/2025 à 10h17

REÇU EN PREFECTURE

Le 29/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_AI-091-219101052-20250505-AM0292025-A

- Signature des attestations de présence des enfants aux accueils de loisirs pour les familles (remboursements CE, employeurs...),
- Les autorisations de prêt de matériel,
- Les contrats de location des salles associatives et états des lieux entrées/sorties,
- Signature des courriers aux utilisateurs du Moulin des Muses.

Article 2 : Publication, notification, exécution

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié au registre des arrêtés de la mairie,
- Affiché aux lieux accoutumés,
- Transmis à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Palaiseau

et dont ampliation sera :

- Notifiée à l'Agent,
- Adressée à Madame La Directrice Générale des Services,
- Madame la Trésorière Principale de Dourdan.

Notifié le 23/05/25

Fait à Breuillet, le 5 mai 2025

La Directrice Générale Adjointe Ressources
et services à la population


Marie-Laure LE BEUX



Mme/Le Maire


Véronique MAYEUR